

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'Allemagne se réjouit des suggestions du Comité des banquiers. Les manœuvres pour isoler la France. — Poincaré riposte à Lloyd George. Vers un régime d'accords séparés avec les Soviets. — L'impossible collaboration avec la Grande-Bretagne. La France doit rester maîtresse de ses destinées.

Le Temps vient de publier une lettre fort intéressante de son correspondant en Allemagne, où celui-ci dépeint l'impression produite Outre-Rhin par le vote de la Commission des Réparations en faveur d'une nouvelle réduction de la dette-réparation. C'est avec une joie immense qu'on a appris le vote en question. N'est-ce pas une victoire sur l'ultimatum de Londres ? N'aurait-il pas une des plus importantes dispositions du traité de Versailles ? Ne lèse-t-il pas profondément les intérêts français ?

Pour toutes ces raisons on célèbre avec enthousiasme à Berlin cette nouvelle victoire.

Mais déjà elle ne suffit plus et on formule de nouvelles revendications : le désarmement de la France et l'évacuation des provinces rhénanes, voilà la seconde condition à l'assainissement des finances germaniques ! Qui s'aventurerait à risquer son argent en Allemagne tant que la « France impérialiste » la menacera de ses armes ?

Ainsi, peu à peu, le Reich assiste, triomphant, à la réussite de ses manœuvres, amorcées dès la conclusion de la paix, toujours accentuées et surtout depuis l'annonce de Gênes. Le but demeure invariable : d'une part isoler la France, la séparer de ses alliés ; d'autre part, justifier ses protestations et démontrer son impuissance à exécuter les clauses du traité.

Plus que jamais on espère en l'isolement de la France. Ne va-t-elle pas s'engager dans une impasse en recourant aux sanctions à l'égard de la malheureuse Allemagne défaillante ? Et par là n'éloignera-t-elle pas les dernières sympathies de ses alliés d'hier qui se reporteront sur le Reich violent ?

Quant à l'incapacité de payer les réparations, on la prépare, on l'organise avec un soin minutieux depuis des mois, sans relâche. Et, aujourd'hui encore, dès l'annonce de l'échec du projet d'emprunt extérieur, on émet pour quelques milliards supplémentaires de marks-papier, on provoque une nouvelle dégringolade du mark qui ne vaut même plus 5 centimes !

Tous les industriels, tous les financiers d'Outre-Rhin collaborent cordialement, farouchement même, pour combattre l'arrêt de la déflation. L'assainissement des finances n'est pas proche !

Lloyd George pense-t-il que son impétueuse réponse à la note du gouvernement français contribuera à réfréner l'arrogance germanique ? Nous en doutons !...

Le gouvernement français n'aura pas tardé à traduire son sentiment au sujet de la réponse britannique au memorandum du 1^{er} juin. Dans cette réponse, nous l'avons montré, le gouvernement britannique semble se complaire à heurter la thèse française et à accuser les divergences.

M. Poincaré entend surtout protester contre le dessein de l'Angleterre d'engager des négociations avec la Russie avant que les alliés se soient mis d'accord sur un programme commun.

Cette procédure aura pour effet, non seulement d'éclairer aux yeux des Soviets la désunion des alliés, mais aussi de susciter en Russie les plus ardentes convoitises internationales : chaque nation va se livrer à un véritable marchandage pour obtenir le plus d'avantages possibles.

Déjà, au cours même de la Conférence de Gênes, l'Italie ne s'est pas fait faute d'établir un véritable traité de commerce, définitif, qui préjuge l'œuvre même de la Haye.

Quant à la Grande-Bretagne, elle est décidée à s'engager dans cette voie des accords séparés. Ne désire-t-elle pas avant tout renouer, et à n'importe quel prix, des relations commerciales avec les Soviets, fut-ce

au prix de l'abandon de toutes les conventions financières existantes ?

Les Soviets ne peuvent que se réjouir de cette division alliée, qu'ils ont tout fait pour provoquer ; ils se mettent en quelque sorte aux enchères, pour attirer les convoitises du mercantilisme international, bien décidés d'ailleurs à les exploiter sans rien abandonner en échange. N'ont-ils pas encore fourni de suffisantes preuves de leur manque de loyauté ?

Telle qu'elle se présente, la Conférence de la Haye ne paraît pas intéresser beaucoup la France. Avons-nous quelque utilité à y assister ? Etant donné le cas qu'on fait des suggestions françaises, notre abstention serait de minime importance.

Quoi qu'il en soit, si nous allons à la Haye, notre rôle est tout tracé : nous devons nous inspirer de l'attitude des Etats-Unis et nous cantonner dans une attitude de simple observation.

Toutefois les intérêts de notre pays, en cette affaire, sont trop considérables, pour nous contenter de ce rôle de simple spectateur.

Mais que faire ? Deux faits s'imposent à nous : D'un côté, il semble avéré que la politique de collaboration est impossible avec Lloyd George qui ne conçoit qu'une forme de collaboration, l'emprise sur le partenaire, notre soumission complète à ses volontés incohérentes.

D'un autre côté, le Premier Anglais paraît s'enfoncer dans son aberration — à l'égard tant de l'Allemagne que des Soviets d'ailleurs. Les leçons de Gênes restent sans influence sur lui.

Rien ne nous oblige à partager cette aberration, non plus qu'à enchaîner notre liberté.

Redevenons pleinement nous-mêmes et n'ayons point scrupule de nous affranchir de la tutelle britannique.

Aussi bien, le rapport même des banquiers comporte-t-il pour nous un enseignement.

Ne dit-il pas expressément qu'un emprunt international deviendrait possible le jour où serait établi en Allemagne un contrôle sérieux, le jour où l'on aurait l'assurance que le Reich remplirait ses obligations, parce qu'on pourrait au besoin l'y contraindre ?

N'est-ce pas à dire qu'il faut instaurer et, le cas échéant, tout seuls, ce contrôle sérieux ?

Que la France prenne des gages substantiels et, du coup, les banquiers rassurés n'hésiteront pas à financer le papier allemand.

Agir seuls : telle est la seule issue qui s'offre désormais à nous, si nous ne voulons pas prolonger la duperie.

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

La consolidation des dettes alliées en Amérique

M. Meilon a annoncé que les négociations entre les représentants des gouvernements américain et alliés pour la consolidation des dettes contractées par les nations européennes envers les Etats-Unis auraient lieu à huis-clos. Le ministre a ajouté que la dette totale des alliés atteignait 11 milliards de dollars, et que les experts américains et alliés ne seraient sans doute pas en mesure de conclure un accord avant deux ou trois mois de délibérations.

L'Amérique et le point de vue français

Dans les milieux financiers, on a continué à se montrer favorable au point de vue français, au sujet de la prochaine conférence de La Haye. Il est généralement admis que la question des dettes interalliées, particulièrement des dettes contractées par les alliés aux Etats-Unis, et la question des réparations ne forment qu'un seul et même problème.

Le voyage à Londres de M. Poincaré

Le président du conseil, accompagné de M. Grignon, chef de son cabinet, et de Mme Poincaré, quitteront Paris vendredi pour se rendre à Londres, où ils assisteront à diverses manifestations organisées par la « Bri-

tish League of Help » au profit de la ville de Verdun, qui a été, comme on le sait, adoptée par la ville de Londres, comme symbole de la résistance française.

L'agitation s'aggrave en Haute-Silésie

Trois cents membres de l'orgesch, dans la localité de Dobrodzin, ont attaqué le village de Drobiny à l'aide de mitrailleurs et de grenades à main.

A la suite de menaces des Allemands, de nombreux Polonais ont quitté Beuthen.

A Zabrze, des soldats français ont arrêté quatorze membres de l'orgesch.

Les prêteurs britanniques et les Soviets

Au dîner du club russo-britannique qui a eu lieu à Londres, sir Philip Lloyd Creame, qui sera le délégué britannique à la Conférence de La Haye, a dit, entre autres choses, que de l'attitude des délégués bolchevistes à La Haye dépendra le succès de la conférence même. « Mieux vaudrait, a-t-il ajouté, pour les représentants de la Russie, qu'ils s'occupent réellement des intérêts de leur pays que du sort des communistes des autres nations. Le prêteur britannique ne saurait être satisfait tant que la Russie ne fera pas honneur à ses obligations. »

L'état de Lénine

M. James O'Grady, membre de la Chambre des communes, qui vient de rentrer à Leeds après un voyage en Russie, a déclaré qu'il y a exactitude, au dire de Lénine, qu'il assistait à des expériences dans une usine, a été blessé par une jeune fille qui lui a tiré deux balles de revolver.

Un des projectiles a atteint le dictateur à la tête ; l'autre à l'épine dorsale.

Lénine souffre actuellement des effets de ces deux blessures, et sa mort n'est qu'une question de semaines.

D'après une dépêche de Berlin, l'état du dictateur serait désespéré.

Le dictateur Lénine condamné à l'inaction

La Freiheit, de Berlin, annonce que Lénine est obligé par sa maladie de prendre un congé d'au moins six mois. A sa place, le Conseil Central du parti communiste a nommé un comité de trois membres, dont font partie Staline, Kameneff et Rykov.

Staline est Georgien d'origine turque ; il est actuellement secrétaire général du Comité central du parti communiste russe ; en même temps, il est commissaire du peuple pour les nationalités. Kameneff est président du soviet de Moscou. Quant à Rykov, il a été président du Conseil économique supérieur et l'un des premiers partisans de la nouvelle orientation économique du gouvernement des soviets.

Trotsky ne fait pas partie de ce comité.

Les membres du comité n'ont pas été nommés par le gouvernement, mais par le parti communiste.

Les bolcheviks accaparent le blé

Le blé américain, destiné à ravitailler les populations affamées en Russie continue d'être accaparé par les autorités soviétiques.

Les trains amenant ce blé sont acheminés sur Vitebsk, qui est le grand centre de ravitaillement de l'armée rouge.

Un ouragan à New-York

Un gros ouragan a éclaté sur la région de New-York et sur la côte de New-Jersey, occasionnant la mort de plusieurs personnes.

On compte un total de quarante morts et cent blessés. Les dégâts les plus considérables ont été causés à City-Island, où se trouvaient un grand nombre de personnes en villégiature.

Au Maroc espagnol

Le journal espagnol Libéral publie les correspondances privées reçues par des familles de soldats de Salamance qui annoncent que les Maures auraient surpris, le 1^{er} juin, la garnison espagnole de Nauder-Larache, formée par une compagnie du régiment de Victoria et auraient massacré la plupart des défenseurs. Ils auraient fait prisonniers les survivants.

Le rendement des impôts

Le produit des impôts indirects et monopole de l'Etat pour le mois de mai dernier s'élève à la somme de un milliard 175.603.000 francs, accusant ainsi une moins-value de 81.013.770 par rapport aux évaluations budgétaires, mais une augmentation de 171.523.000 par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

Des bouchers vendaient des viandes malsaines

La police mobile de Toulouse, prévenue par le service sanitaire des abattoirs qu'un bœuf tuberculeux dont l'enfouissement avait été ordonné à Sainte-Foy-de-Peyrolères, avait été introduit à Toulouse à l'aide d'une fausse estampille, a découvert chez un boucher de Pibrac un faux cachet du service sanitaire qui, depuis deux ans, aurait servi à introduire sur les marchés de Toulouse des viandes malsaines, déclarées impropres à la consommation par le service sanitaire.

Six bouchers sont inculpés.

Chambre des Députés

Séance du 13 juin 1922

Dans la séance du matin, la Chambre discute les interpellations sur la réforme de l'enseignement public.

M. Bracke soutient l'école unique en 3 cycles : primaire, secondaire et supérieur. Tous les enfants de la nation, dit-il, doivent être admis à cette école. Il déclare qu'actuellement les bourses ne sont pas suffisantes pour permettre à la jeunesse de recevoir l'instruction.

M. Plaisant soutient le projet du Gouvernement et dit que l'institution de l'école unique est pratiquement impossible dans l'état actuel des choses.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre discute et vote le projet de loi portant abaissement des taxes postales télégraphiques et téléphoniques.

La Chambre discute le projet de loi sur le recrutement de l'armée. Il s'agit aujourd'hui de la question relative à la durée du service.

M. Fabry déclare que la Commission estime qu'il est impossible de réduire à 12 mois la durée du service militaire pour les fils des familles nombreuses, sans augmenter d'autre part, la durée de ce service pour les autres soldats. Mais la Commission accepte l'amendement de M. Lénail qui tend à accorder aux fils aînés des familles ayant 5 enfants vivants ou morts au champ d'honneur une exemption de 6 mois.

M. Maginot soutient les conclusions de la Commission.

M. Patureau-Mirand soutient un amendement tendant à envoyer en congé au bout d'un an les soldats appartenant à des familles de 4 enfants et plus. M. Fabry combat l'amendement, qui, par 285 voix contre 208, est repoussé. Mais par 573 voix, l'amendement de M. Lénail qui réduit à 12 mois la durée de service pour les fils aînés des familles de 5 enfants, est voté.

Sénat

Séance du 13 juin 1922

Le Sénat discute le projet concernant l'avance de 55 millions à l'Autriche. MM. Delahaye et Dausset soutiennent le projet. M. Brénger déclare qu'au point de vue financier le projet prête à critique. Ayant une dette de 320 milliards, la France est mal qualifiée pour se faire prêteur vis-à-vis des autres Etats. Quant à l'Autriche, elle a une dette incommensurable, la valeur de la couronne tendant vers zéro.

M. Poincaré répond que le Gouvernement tout en tenant compte de cet avertissement, n'en avait pas besoin. Il se pose aujourd'hui une question de politique française. Il s'agit d'enrayer la campagne qui tend à faire rentrer économiquement et politiquement l'Autriche au sein du Reich. Ces 55 millions sont nécessaires à l'Autriche pour remédier à la situation du change. M. Poincaré dit qu'il faut les lui donner le plus tôt possible. C'est une œuvre de sauvetage. Le projet est adopté.

Le Sénat discute et vote le projet relatif à la réforme monétaire en Alsace et Lorraine.

CHRONIQUE LOCALE

On ne vit pas de belles paroles !

Dans son discours à la Chambre, en réponse aux interpellations sur la vie chère, le ministre de l'Agriculture a laissé entrevoir une période prochaine où fleurirait la baisse.

Tout le monde, — au moins tous les consommateurs, — applaudira à ces paroles d'espoir.

Mais le ministre se leurre-t-il ou veut-il simplement faire patienter le consommateur qui, à mesure qu'on lui annonce la baisse, voit le prix des denrées et autres marchandises augmenter ?

Posons un point d'interrogation, en attendant l'heure de la baisse. Mais elle ne paraît pas devoir arriver de sitôt, tant que des mesures n'auront pas été prises pour supprimer ou, tout au moins, réduire les facteurs de vie chère.

Ces facteurs, hélas ! on les connaît bien. Ce sont : l'insuffisance de la production ; la multiplication et les prélèvements abusifs des intermédiaires ; la politique douanière ; la politique fiscale, oui cette politique fiscale qui est entièrement orientée vers les impôts de consommation.

Mais les abus des intermédiaires sont aussi pour beaucoup dans cette augmentation de la vie.

Notre confrère le « Gaulois » raconte le fait suivant : « Une dame s'arrête devant un étalage de fleurs en plein vent. Elle avait vu qu'aux Halles, le prix des fleurs en gros avait nettement baissé. Mais il n'y paraissait pas chez la marchande de la rue. La dame lui en fait la remarque. — Oh ! répliqua la marchande, c'est que les prix au détail n'ont pas diminué... Dieu merci ! »

L'Homme Libre indiquait ces jours-ci qu'une Société de chaussures vient de tenir son assemblée générale, et qu'elle a fixé le dividende de ses actions pour 1921 à 900 francs par action de 1.000 francs ! Est-ce possible ?...

C'est toujours le consommateur qui écope et M. Chéron, ministre de l'Agriculture, nous en sert une de bien bonne lorsqu'il affirme que tout va à peu près bien.

Evidemment, un jour ou l'autre, les affaires s'arrangeront ; c'est l'espoir que chacun nourrit. Mais en attendant... on ne se nourrit pas d'espoir, de belles paroles.

LOUIS BONNET.

NOS MORTS

Jeu matin est arrivé en gare de Cahors le corps de notre regretté compatriote Engelbert Albert, du Bastil, mort pour la France en Orient.

Les honneurs militaires ont été rendus avec le cérémonial ordinaire. Le corps a été remis à la famille : il a été transporté et inhumé dans le cimetière du Bastil.

Voici la liste des corps des militaires et marins « Morts pour la France » compris dans le convoi qui arrivera à Cahors, dimanche 18 juin 1922 :

- Jouffreau, Frédéric, à Bélaye ;
- Montbertrand Jean, au Bourg ;
- Baudel Pierre, Calmel Joseph et Bergon Gaston, à Cahors ;
- Mouldourol Laurent, à Carnac-Ronillac ;
- Combes Pierre, à Castelfranc ;
- Conduché Léon, à Cours ;
- Dajean Jean, à Cremps ;
- Magne Eugène, à Cressensac ;
- Borie Marcelin, à Faycelles ;
- Régis Aristide, Gaudy Paul, Sabouroux Jean et Delbos Marius, à Figeac ;
- Dufaut Pierre, à Gignac ;
- Brie Paul, à Gigouzac ;
- Labroue François, à Gourdon ;
- Thamié Jacques, Bru Paul, de Lorenzy Ernest et Delpyroux Henri, à Gramat ;
- Chantelouve Jacques, à Lacave ;
- Lémozy Georges, à Lamothe-Cassel ;
- Bosc Elie, à Larnagol ;
- Petit Jean, à Luzach ;
- Ganes Jacques, à Martel ;
- Escalme Charles, à Masclat ;
- Bouby Henri, à Miers ;
- Lagrange Prosper, à Milhaac ;
- Lorthe Camille, à Peyrilles ;
- Maillard Louis, à Pinsac ;
- Peytavy Jean, à Pontcirq ;
- De Bertrand Joseph, à Puy-l'Évêque ;
- Laporte Paul, et Labruyère Justin, à Soturac ;
- Andral Louis, à Saint-Denis-les-Martel ;

Camperos Alexis, à St-Jean-Lespinasse ;

Benechie Gaston, à St-Médard-de-Prèsque ;

Granval Jean, à Saint-Michel-Loubéjou ;

Carlux Pierre, à Saint-Sozy.

L'ouverture du wagon aura lieu à 13 heures 30.

Promotion

M. Richasse, sous-lieutenant de réserve au 7^e d'infanterie est promu lieutenant.

Mairie de Cahors

La municipalité de Cahors, désireuse de réorganiser ses services de voirie municipale, prie toute personne du département, susceptible, par ses aptitudes, d'occuper un emploi à la tête de ces services, de bien vouloir adresser à M. le Maire, dans un délai de quinze jours, une demande, accompagnée de ses références.

Une conférence sera faite le mardi 20 juin, à 8 heures et demie du soir, dans une salle de la mairie, par M. Rimbaud, Président de la Fédération des anciens prisonniers de guerre du Midi de la France.

Tout le programme des revendications sera exposé et développé.

Et l'eau ?

Nous continuons à recevoir, de divers côtés, de multiples doléances au sujet des conditions défectueuses dans lesquelles l'eau continue à être distribuée.

Un moment, on avait pu enregistrer une toute petite amélioration. Elle aura été de courte durée !

La pression n'est plus suffisante pour élever l'eau aux étages... les bornes-fontaines coulent quand il leur plaît.

A quand la solution — toujours différée — de cette irritante question ?

Les enlèvera-t-on ?

Nous avons relaté dans le compte rendu du Conseil municipal, l'autorisation donnée par celui-ci au Maire d'entrer en pourparlers avec la Cie du P. O., dans le but d'obtenir d'elle la cession des grilles qui entourent la gare de Cahors.

Il est à souhaiter que ces pourparlers aboutissent. Une cour de gare n'a pas besoin de clôture, en raison du trafic qui a lieu. Voitures, camions, autos, sont obligés de faire, parfois, des tours d'adresse pour arriver à rentrer ou à sortir par les portails. Maintes fois on a eu à regretter des accidents.

Mais ces grilles enlevées seront très bien placées au Parc de l'Évêché, pour remplacer les murs qui le cachent à la vue des passants.

Il faut, en effet, savoir qu'il y a un parc dans notre ville : même le sachant, le promeneur étranger n'est pas, sans indication, capable d'en trouver l'entrée.

Aussi bien, c'est à cet inconvénient que le Conseil tient à remédier, et il y remédiera en reclochant le parc avec les grilles de la cour de la gare.

Il paraîtrait que les pourparlers entre la Cie du P. O. et la ville sont avancés et qu'une solution ne tardera pas à intervenir, puisqu'au surplus la ville prend à sa charge l'enlèvement des grilles.

A vrai dire, celles-ci feront bien meilleur effet au Parc de l'Évêché qu'elles ne le font à la gare.

L. B.

Une faillite de 3 millions

Sous ce titre, notre confrère le « Courrier du Centre » parle de la faillite de la Banque Certes et Marty, de Figeac, faillite qui ruine de nombreux petits déposants, et qui s'élève à 3 millions.

Ainsi, on sait que Marty s'était fait remettre par la Chambre de Commerce de Cahors pour 30.000 francs de petites coupures, dont il ne se pressait pas d'effectuer le remboursement.

Notre confrère du « Courrier du Centre » a interrogé à ce sujet M. Bruel, Président de la Chambre de Commerce, dont Marty était trésorier, qui lui a indiqué dans quelles conditions l'escoquerie avait été commise. « En juillet 1921, Marty se chargea de 30.000 francs de petites coupures, qu'il dit devoir verser à la

recettes des finances de Figeac. Il assura qu'à la contre-partie de ces coupures serait adressée ou remise, par lui, au secrétaire administratif de la Chambre de commerce dans le plus bref délai.

« Or, M. Marty demeure un certain temps sans donner de ses nouvelles. Mais qui pouvait s'imaginer son dessein ? »

« Toutefois, pour la bonne forme, le secrétaire de la Chambre rappela à M. Marty l'opération qu'il avait à accomplir. M. Marty, je l'ai vu depuis, répondait des lettres d'attente, amusait le secrétaire, qui, ennuyé, finit par s'ouvrir à moi de ces choses. « Nous étions alors au mois de février 1922. »

« Le secrétaire avait déjà épuisé tous les moyens en son pouvoir pour obtenir restitution des 30.000 francs. « Je convoquai aussitôt mes collègues de la Chambre. Je les mis au courant de la situation. Vous pensez, n'est-ce pas, quel fut l'étonnement de tous. Nous avisâmes aux moyens à employer pour que le remboursement de la somme de 30.000 francs, que nous considérons comme un abus de confiance, fût fait. »

« Il n'y en avait pas plusieurs. C'était d'aller à Figeac et de dire à M. Marty son fait et d'exiger cette restitution de gré ou de force. »

« Il ne pouvait me venir à l'idée qu'en cas de faillite on dût considérer cette opération comme une opération d'affaires avec la banque. »

« J'ai dit que c'était un abus de confiance. C'est bien plutôt un vol. « Vous devinez quelle fut l'entrevue que je eus avec M. Marty ; permettez-moi de taire le récit de ce pénible moment. »

« Marty avoua sa faute ; Marty confessa sa situation. »

« Je ne pouvais laisser cette affaire sans solution. C'est alors qu'un des beaux-frères de M. Marty, M. Bru, prit sur lui de désintéresser la Chambre de commerce. Celui-ci, très valement, a tenu son engagement, et, pour y satisfaire, il n'a pas hésité à mettre en vente une maison qu'il possédait à Cahors. »

Le *Courrier du Centre* cite quelques agissements du banquier Marty, pour soustraire, escroquer l'argent des petits porteurs.

Un mineur économiste, des charbonnages de Figeac, dont M. Marty était l'administrateur, a réalisé quelques économies. Confiant, cet ouvrier, qui a, sou par sou, constitué un capital de 10.000 francs auquel, on s'en doute, il tient comme on tient à un bien chèrement acquis par son labeur, s'ouvre à M. Marty de ses préoccupations d'assurer un revenu honnête à son avenir. M. Marty lui représente qu'il n'y a pas de meilleur placement qu'entre ses mains, à lui banquier avisé. L'ouvrier hésite et conserve par devers lui les bons de la Défense nationale qui sont toute sa fortune. Mais la convoitise de Marty est éveillée. Ce banquier, réduit aux abois, a besoin d'argent. Le lendemain il court chez l'infortuné mineur et se fait si insinuant, si persuasif, qu'en quittant l'ouvrier le banquier emporte le magot de celui qui sera sa victime, puisque quelques jours plus tard Marty déposait son bilan, était déclaré en état de faillite et emprisonné.

Son ouvrier reste possesseur d'un reçu pour ainsi dire sans valeur ainsi libellé : « Reçu de X..., dix bons de la Défense Nationale. » Ce reçu est sans indication de la valeur des billets.

Société des Etudes du Lot

Séance du 24 avril 1922

M. le Dr Bergougnoux lit l'analyse de l'ouvrage de M. Anglade, professeur à l'Université de Toulouse, qui a pour titre « Histoire sommaire de la Littérature méridionale du Moyen-Age ; des Origines à la fin du XV^e siècle. »

Ce livre, le premier qui ait été consacré à cette littérature, contient nombre d'indications relatives aux troubadours de notre Quercy et à leurs œuvres. M. Bergougnoux s'arrête particulièrement au plus connu de tous, Hugues de Saint-Cyrc, plus exactement U^g. de St-Cyrc. Il était né près de Rocamadour, à Thézac d'après Delpon, au lieu dit aujourd'hui Saint-Cyrc sur la rive gauche de l'Alzou, prouve l'abbé Albe. Il vécut en Lanque-

doc au début du XIII^e siècle puis en Italie. Il fut protégé par Frédéric II, par Guillaume des Baux, prince des Baux qui était l'ennemi du comte de Toulouse Raymond VII et par Raymond IV vicomte de Turenne. Il écrivit des *chansons*, des *sermons*, des *oblas*, un *partimen*, un *scilicet d'amour* et une *donzela*, en tout 44 pièces dont 43 lyriques et aussi des œuvres en prose. Après Hugues de St-Cyrc, M. Anglade cite notre voisin de St-Antonin, Raymond Jourdan. Celui-ci était vicomte de cette petite ville qui aujourd'hui encore est si intéressante pour l'histoire locale.

M. Anglade cite encore des ouvrages en prose un *Traité sur la pénitence*, le *Moyen d'éviter la tentation* qui a été publié en Italie ; une vie de Sainte Fleur ou Ste-Floure, une religieuse de St-Jean de Jérusalem qui a vécu à Beaulieu en Quercy. Cette vie a été traduite en langue d'oc et en 1625 en Français par Mesplède, ancien professeur de notre université cadurcienne.

A propos de St-Antonin, M. Teyssoube signale l'ouvrage de M. Robert Lalouche, archiviste du Tarn-et-Garonne, paru en 1913, avec une préface de M. Fontaine, inspecteur d'Académie de Montauban. Il lit la biographie de Raymond Jourdan, vicomte de cette ville qu'il avait composée Hugues de St-Cyrc, puis aussi une page des coutumes de St-Antonin où nous apprenons les sévères règlements qui concernaient les draps d'excellente qualité que l'on fabriquait dans cette petite cité.

CHRONIQUE SPORTIVE

COMPOUND-CLUB CADURCIEN

Deuxième Fête Fédérale de St-Gaudens. Dimanche dernier 10 juin avait lieu la deuxième fête fédérale, organisée à St-Gaudens par la Fédération d'Education Physique et d'Hygiène Sociale de la 1^{re} Région sous le haut patronage de M. le Ministre de la Guerre.

A cette grande fête sportive le C.-C. C. envoya ses 4 meilleurs tireurs (Talou F., Cassagne, Coupy, Filsac), pour disputer les challenges de tir à la carabine scolaire et au fusil Lebel.

Le C.-C. C. s'attribue les deux premiers places, sur 10 sociétés, gagnant ainsi les deux challenges de tir, consistant en deux magnifiques bronzes.

Le C.-C. C. devient donc détenteur, pour la deuxième fois, du challenge de tir au fusil Lebel, et, détenteur pour l'année 1922 du challenge de tir à la carabine scolaire attribué pour l'année 1921 à l'Ecole Normale de Cahors.

En plus de ces deux challenges le C.-C. C. s'adjugea les deux premiers prix individuels :

Talou gagne le 1^{er} prix à la carabine. Filsac gagne le 2^e prix à la carabine. Cassagne gagne le 1^{er} prix au fusil Lebel. Filsac gagne le 2^e prix au fusil Lebel. Ainsi qu'on le voit le C.-C. C. remporta à St-Gaudens un véritable succès.

Nos encouragements à ces 4 tireurs qui méritent toutes nos félicitations.

Nous recevons trop tard pour aujourd'hui un compte rendu détaillé de la Fête fédérale de St-Gaudens.

I. E. P.

Examen, en 1922, des épreuves sanctionnant la préparation militaire de la jeunesse pour la classe 1922 (2^e Contingent).

Contrairement à la note envoyée le 16 mai 1922, l'adjudant Voikaert, f. f. C. S., a l'honneur de faire connaître aux S. A. G. du département que les examens de la deuxième période auront lieu, pour les jeunes gens de la 3^e subdivision, à Cahors, Caserne Bessières. 1^o Pour le C. P. S. M., les 12 et 13 août 1922, à partir de 7 heures ; 2^o Pour les brevets de spécialité, le 20 août, à partir de 7 heures.

Nota : Rien de changé en ce qui concerne les autres paragraphes des renseignements déjà envoyés.

Un triste sire

Nous avons relaté que deux filles de 14 et 15 ans avaient été arrêtées pour vagabondage spécial et acquittées par le tribunal d'enfants pour avoir agi sans discernement ; mais on sait qu'un individu nommé Delmas, camelot, leur servait de chevalier servant.

Cet individu, qui avait quitté Cahors, a été arrêté à Brive et écroué dimanche à la prison de notre ville.

Arrestation

Vendredi, 2 jeunes gens, Certain Raymond, 16 ans, de Paris et Fontan Léopold, 17 ans, de Boulogne (Hte-Garonne), arrivaient à Cahors. Ils étaient sans domicile, sans travail, sans ressources.

Ils se présentèrent chez M. Monestié, et demandèrent à être employés

comme aides-cuisinier. M. Monestié embaucha le jeune Certain, qui fut placé à l'hôtel de l'Europe.

Mais si Certain était casé, et pouvait manger son saoul, son copain continuait à croquer le marmot. Certain, pitoyable, crut devoir venir en aide à son copain, et fit des réserves de boîtes de conserves, de petits fromages, de gâteaux secs, qu'il plaça dans la poche de son veston, afin de les apporter à Fontan.

Malheureusement, le gérant de l'hôtel eut l'œil : il s'aperçut du chapardage et porta plainte à la place.

L'aide-cuisinier et son copain ont été arrêtés pour vagabondage et vol et écroués à la prison, en attendant que leurs familles soient prévenues.

Avis aux pêcheurs à la ligne

Le Président de la Société de pisciculture a reçu le 13 juin deux avis de concours de pêche. Le premier concours aura lieu à Villeneuve-sur-Lot, le 18 juin courant, et le deuxième à Moissac, le 20 juin 1922.

De nombreux prix en espèces et en nature sont affectés à ces concours.

Pour les conditions, listes de prix et règlements, consulter les affiches apposées à la devanture des dépositaires de journaux.

Le secrétaire de la Société de Pisciculture, E. DEILHES.

Plainte

Plainte a été portée au Procureur de la République par le représentant d'une maison de commerce qui, ayant fait placarder 200 affiches sur les murs de Cahors, a constaté ce matin que les timbres étaient enlevés. Ce n'est pas la première fois que de pareils faits se produisent.

Office de placement

L'Office publie la liste et les adresses des offices de placement gratuits dans le Lot :

Cahors ; Office départemental à la Préfecture ; directeur M. Tourriol. Section hôtelière, à l'Office. Bureau municipal, place Rousseau.

Malade sur la voie publique

Un graveur ambulancier bien connu à Cahors, M. Escamp, s'est affaibli tout à coup, dans la soirée de dimanche, pendant qu'il suivait les péripéties d'un film cinématographique, sur la place Gambetta. Atteint de paralysie, le malade a été transporté à l'hôpital de Cahors dans un état grave.

Destruction des Insectes Nuisibles

La Station entomologique de la Faculté des Sciences de Rennes fournit gratuitement tous les renseignements concernant les moyens à employer pour détruire les insectes nuisibles.

Ecrire à Monsieur le Dr BORDAS, professeur de Zoologie à la Faculté des Sciences de RENNES en lui envoyant le nom ou un échantillon de l'insecte à détruire.

THEATRE DE CAHORS

« La Force de l'Amour », l'œuvre puissante en 3 actes, de Pierre Kok, qui nous était annoncée par le célèbre Impresario Lucien Beauval, sera jouée le 19 juin.

Cette pièce humaine, émouvante, avec une jolie note de gaieté, sera dotée d'une interprétation hors pair.

La pièce, qui peut être vue par tous est jouée en costumes de 1830 et, dans cette présentation, M. Lucien Beauval nous donne une nouvelle preuve de son goût artistique.

AVENIR CADURCIEN

PROGRAMME DU 15 JUIN 1922

Le Flamand (pas redoublé). Désailly. La Mascotte (fantaisie). Audran. Thérèse (valse). Faust. Echos du Quercy (fantaisie). Kelsen. Souvenirs de l'Argonne. Rivière. (défilé avec tambours et clairons).

Allées Fénélon, de 21 h. 30 à 22 h. 30

Montcuq

Nécrologie. — Lundi dernier on lui, au milieu d'une nombreuse affluente, les obsèques de M. Auguste Souques, pharmacien, décédé subitement, dans sa 62^e année. Etabli à Montcuq depuis une quarantaine d'années.

A sa famille cruellement éprouvée, nous présentons nos respectueux sentiments de condoléances.

M. Desprats, maire de Luzech, vient d'adresser à M. le Préfet du Lot, la lettre suivante :

Monsieur le Préfet, J'ai l'honneur de vous informer que sur ma proposition, appuyée par plusieurs de mes collègues, le Conseil municipal de ma commune avait décidé de prier M. de Monzie, sénateur, président du Comité général du Lot, de vouloir bien présider la cérémonie d'inauguration du monument que la commune élevait à la mémoire de ses enfants morts pour la Patrie.

M. de Monzie voulut bien accepter cette présidence qui lui était offerte en souvenir de la guerre, il n'avait cessé de rendre à la commune et à ses habitants en l'absence du regrettable, notre conseiller général.

Samedi dernier, ce même Conseil municipal, composé, il est vrai, de 9 membres seulement, a voté, à l'unanimité, la nomination d'un nouveau comité de direction et plusieurs d'entre eux ont fait l'étrange proposition d'enlever cette présidence à M. de Monzie pour la confier à d'autres personnes de leur choix. L'impossibilité d'aboutir à un résultat, a fait avorter cette manœuvre que je m'abstiens de qualifier.

Quelques temps auparavant le même Conseil municipal avait décidé d'offrir la présidence d'honneur du Comité d'inauguration à M. Henri Martin, membre de l'Institut, en souvenir reconnaissant de son aide et de ses conseils bienveillants et désintéressés. Nous savions tous en effet, que c'était sur son intervention et ses démarches qu'un soulèvement de valeur, au sein de la commune, avait été évité. M. Henri Martin, architecte tel que M. Rapin, avait bien voulu consentir pour une modique somme à se charger de l'œuvre qui allait embellir notre localité.

Quelle n'a pas été mon indignation lorsque vos explications m'ont été publiquement demandées en plein Conseil municipal, sur le montant des commissions de cinq ou dix mille francs qu'exigeait M. Henri Martin, en rémunération des services qu'il nous avait rendus. J'ai dû constater avec regret que les protestations contre cette calomnie intentionnelle n'ont pas été nombreuses.

Ces quelques faits ont beaucoup d'autres ne sont pas la continuation de manœuvres dirigées depuis les dernières élections cantonales contre une administration communale qui gêne certains intérêts personnels. On ne recule devant aucun mauvais procédé à mon égard, j'ai même eu pleine vue publique, et à l'objet de la part d'un agent provocateur notoire, d'injures et de menaces faites dans le but évident de me faire sortir de la réserve que m'impose ma fonction actuelle.

Il est temps que cette situation prenne fin. Lors aux dernières élections municipales, cédant aux instances unanimes de mes collègues sur la prière des conseillers mandatés par la confection de la liste municipale, j'ai accepté de prendre à la direction des affaires communales, je ne l'ai fait qu'à certaines conditions formellement promises ; conditions qu'une partie du conseil municipal entend ne plus observer aujourd'hui, j'ai dû alors, en séance publique, proposer de renvoyer les électeurs, de notre conseil, à l'heure de leur mandat, de vouloir bien appliquer la sanction méritée ; ma proposition, et pour cause, n'a pas été acceptée.

Vous apprécierez, Monsieur le Préfet, comme il le mérite, le genre de reconnaissance de certains représentants de la commune de Luzech vis-à-vis du Président d'honneur et du Président effectif à la veille d'inaugurer et d'honorer notre monument aux morts.

En ce qui me concerne, je proteste hautement avec indignation contre la grossière adresse aux hommes éminents dont nous sommes les obligés et je déclare en présence du refus d'une partie du conseil municipal, inspirée et dirigée, il est évident, par des étrangers, d'en appeler à vous, Monsieur le Préfet, pour que la sanction à appliquer il ne m'est pas possible de continuer à accepter la situation actuelle. J'ai donc le regret de vous adresser ma démission de maire de la commune de Luzech, vous priant, à cause des circonstances, de vouloir bien l'accepter d'urgence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement.

DESPRATS.

Grézels

Monument aux morts. — Dimanche à eu lieu à Grézels l'inauguration du monument élevé à la mémoire des enfants de la commune morts au champ d'honneur. Ce fut une belle fête souvenir à laquelle assistait une foule nombreuse venue de tous les points du canton.

Un banquet de 60 couverts a été servi par les soins de la municipalité aux invités.

La cérémonie publique fut émouvante ; des discours furent prononcés par M. Molinié, maire, le Président de la Société des Combattants, M. Bor délégué du Préfet, Delmas, Delport députés, Fontanilles, de Monzie sénateurs.

Tous ces discours furent vivement applaudis.

Nous en reparlerons dimanche.

Puy-l'Évêque

Déraillement en gare. — Quatre voitures du train de marchandises venant de Cahors ont déraillé en entrant en gare de Puy-l'Évêque.

Seule une voiture a été gravement endommagée, mais il n'y a eu aucun accident de personne.

Malgré l'accident, le service entre Cahors et Libos a été assuré comme à l'ordinaire mais avec un peu de retard.

Moscou propose de désarmer

De Moscou : Le Commissariat des Affaires Étrangères adresse une note aux gouvernements de Lithuanie, d'Esthonie, de Finlande et de Pologne, leur proposant d'envoyer des délégués à une Conférence spéciale, chargée d'étudier le désarmement.

En même temps, le gouvernement des Soviets se déclare prêt à entrer en relations à ce sujet avec les autres pays qui, pour des raisons territoriales ou autres, n'ont pas encore conclu d'arrangement avec la Russie.

Bourses. — Les jeunes Delsériés, élève de l'École de garçons de Puy-l'Évêque et René Bugès, élève de l'École publique mixte de Marignac, ont été reçus au concours des bourses d'enseignement primaire supérieur.

Figeac

Horaires des Autobus. — Ligne de Figeac à St-Céré. — Départ de Figeac, 16 heures ; arrivée à St-Céré 19 heures.

Départ de St-Céré le matin à 7 h. 15 (après l'arrivée du tramway de Bretenoux) arrivée à Figeac à 10 heures.

Ligne de Figeac à Conduché. — Départ de Figeac le soir à 17 heures ; arrivée à Conduché à 19 h. 45, pour le train venant de Capdenac et se dirigeant sur Cahors.

Départ de Conduché le matin à 8 h. 45 (après l'arrivée des trains de Cahors et de Capdenac) ; arrivée à Figeac à 11 h. 15.

Conseil Municipal. — Le Conseil municipal se réunira ce soir à 20 h. 1/2. Objet de la réunion :

Question du gaz, des compteurs à eau et Assistance aux Vieillards.

St-Sulpice

La Commission administrative du bureau de bienfaisance s'est réunie sous la présidence de M. Magné Cyprien, maire ; approuvé et signé le budget supplémentaire de 1922 et le budget primitif de 1923.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal réuni dimanche matin, sous la présidence de M. Magné Cyprien, maire : 1^o Demande à M. le Maire de faire les démarches nécessaires à l'installation d'une boîte aux lettres au lieu dit Mas de Castel, centre des Mas du Causse de la commune.

2^o Approuvé et signé à l'unanimité le budget supplémentaire de 1922 et le budget primitif de 1923 de la commune ainsi que ceux du bureau de bienfaisance.

Labastide-Murat

Obsèques. — Mardi, à 9 heures, ont eu lieu les obsèques de Mme veuve Saïres, mère du sympathique M. Elie Saïres, sergent de ville, en retraite, décédée à l'âge de 75 ans.

Toute la population a tenu à l'accompagner à sa dernière demeure. Le char était recouvert de couronnes offertes par les parents et amis.

A la famille nous condolons sincères. Incendie. — Dimanche vers midi, un incendie, dont on ignore encore les causes, a complètement détruit une grange appartenant à Mme Miffre, sise au lieu dit « Cazac ».

Les pertes sont couvertes par une assurance.

DEPECHEES

Paris, 11 h. 35.

Moscou propose de désarmer

De Moscou : Le Commissariat des Affaires Étrangères adresse une note aux gouvernements de Lithuanie, d'Esthonie, de Finlande et de Pologne, leur proposant d'envoyer des délégués à une Conférence spéciale, chargée d'étudier le désarmement.

En même temps, le gouvernement des Soviets se déclare prêt à entrer en relations à ce sujet avec les autres pays qui, pour des raisons territoriales ou autres, n'ont pas encore conclu d'arrangement avec la Russie.

Au Reichstag

De Berlin : Le Reichstag discutera mardi prochain une interpellation des socialistes indépendants au sujet des pourparlers financiers de Paris et du compte rendu du gouvernement sur les différents traités conclus dernièrement.

Les cheminots américains

De New-York : Les Comités exécutifs de onze Unions de cheminots ont décidé de faire grève plutôt que d'accepter une réduction de 13 0/0 sur les salaires, proposée par le Railway Labor Board.

L'heure d'été en Angleterre

De Londres : Le gouvernement a décidé de réduire, cette année, la période d'application de l'heure d'été pour donner satisfaction aux populations rurales.

La santé de Lénine

De Riga : Des nouvelles contradictoires arrivent de Berlin au sujet de l'état de santé de Lénine.

On déclare que Tchitchérine a reçu hier une lettre de Litvinoff disant que la vie de Lénine n'est pas en danger, qu'il est simplement fatigué.

On ajoute que les autorités militaires ont cependant été appelées pour inviter Lénine à prendre un repos prolongé.

Grave incendie à Belfast

De Belfast : Un grand pâté de maisons, occupées par 5 industriels, a été détruit hier soir par le feu.

L'incendie serait dû à la malveillance.

Avis de Réinhumation

Monsieur et Madame BERGON Etienne à Saint-Henri. Les familles BERGON à Montagnac, MARCOULY et CASTELNAU à Saint-Henri ; Les familles BERGON, boulangers à Cahors.

Vous prie de vouloir bien assister au convoi funéraire de

BERGON Gaston

Classe 1915 Caporal au 88^e d'Infanterie Tombé à Vau-les-Palameix (Meuse) Le 22 juillet 1917

Médaille militaire Croix de guerre avec étoile d'argent Réunion à la gare de Cahors, dimanche 18 juin, à 15 h. 1/4. Il ne sera pas fait d'autre invitation.



Plus besoin de béquilles ! Fini le rhumatisme depuis que je bois du Kneipp à la place de café ! Dans les épiceries ou contre mandat 1 fr. 25 les 250 gr. Kneipp, Juvisy-sur-Orge (Seine-et-Oise).

A VENDRE

le beau domaine du Pech Grand

D'une contenance environ de 44 hectares d'un seul tenant, plein rapport, bois, prairies naturelles et artificielles, maison de maîtres de 10 pièces, grand salon, salle à manger, cuisine, chambres, petite chapelle, on laisserait maison meublée ou non meublée, maison de domestiques, granges, hangar, four, belle volière, le tout en très bon état, jardin d'agrément et potager avec arbres fruitiers, garenne, chasse, on peut pêcher les écrevisses dans la propriété. Très bon matériel agricole.

Pour tous renseignements s'adresser à Monsieur LACOSTE, Puy-l'Évêque, Lot, agence pour autres propriétés, maisons de commerce et maisons de rentiers.

Actuellement à céder à PARIS à tout prix Epiceries-Vins, avec 7.000 f. c^t plusieurs Hôtels-Vins, avec 20.000 f. c^t sources d'eau, Vins-rest., avec 8.000 f. c^t minérales Papeterie-Mercerie, avec 8.000 f. c^t minérales Poste Auxiliaire, avec 7.000 f. c^t à vendre Renseignements gratuits. Etablissement MOUJER, 118, Bd Ménilmontant, PARIS.

EXTRAIT des minutes du Greffe du Tribunal de première Instance de Cahors.

D'un Jugement contradictoirement rendu le premier juin mil neuf cent vingt-deux par le Tribunal correctionnel de Cahors, contre PASSÉDAT Robert-Laurent-Jean-Marie, 21 ans, boulangier à Puyrolaure (Tarn-et-Garonne), prévenu de tromperie sur la quantité de la marchandise vendue.

Il a été extrait ce qui suit : Le Tribunal condamne PASSÉDAT Robert-Laurent-Jean-Marie à cinquante francs d'amende, — Ordonne la publication, par extrait du jugement dans deux journaux au choix de Monsieur le Procureur de la République, — Condamne, en outre, le dit PASSÉDAT, aux frais du procès.

Pour copie certifiée conforme : Cahors, le quatorze juin mil neuf cent vingt-deux.

Le Greffier, GALTIER.

Vu au Parquet : Le Procureur de la République, BELVÈZE.

ÉTRANGE FORTUNE

DE

CUNISSET-CARNOT

VII

De tout temps, les ruines de Montoyer l'avaient intéressé. Enfant, il avait souvent parcouru l'enchevêtrement de leurs débris et souvent contemplant l'énorme donjon décapité, avec une sorte de crainte, nous ne dirons pas superstitieuse, mais vague, inexplicable. En grandissant, le mystère des ruines l'attrait, il aurait voulu le pénétrer. Bien des fois, il avait projeté d'escalader la Male Tour ou d'en percer les murs, et de parvenir à l'intérieur. Mais il n'avait jamais exécuté ce projet.

Il lui revint en tête, ce fatal jour du 14 octobre, quand il rentra d'Arconcey. La secousse qu'il venait d'éprouver était trop violente pour qu'il pût s'en remettre en un moment. Il avait besoin d'être seul, de penser aux événements et d'en ressaisir autant que possible le sens pour en reprendre la direction ; il ne voulait pas être troublé. Il se dit qu'en allant aux ruines, à coup sûr il passerait une journée entière sans rencontrer personne, sans être dis-

trait, sans parler. Il partit donc à la hâte, en prenant seulement la précaution de se munir d'allumettes et de bougies, pour le cas où il parviendrait à pénétrer dans quelques recoins obscurs des tours écroulées.

En arrivant aux ruines, il poussa hardiment à travers les énormes buissons épineux qui entouraient la base du donjon, sans souci des piqures et des déchirures. Écartant des pieds et des mains les branches entrelacées, rampant sous des voûtes de rochers qui se fermaient derrière lui, escaladant des blocs de pierre et des rochers, il parvint, après une heure d'efforts, à la base même du donjon. Il commença d'en faire le tour, en livrant aux épines, aux lianes et aux branches une terrible bataille. Mais, à la base, comme plus haut, le granit était intact : nulle ouverture ne se montrait. Pourtant quand il fut aux deux tiers du trajet, il rencontra une fissure. A cet endroit, la tour s'était un peu décollée du rocher sur lequel elle était construite ; il s'était fait comme un tassement, quelques pierres étaient tombées, et il se trouvait, dans l'épaisseur de l'énorme mur, une fente par laquelle on pouvait tenter de passer. Le notaire l'essaya : quelques pierres branlantes se détachèrent et laissèrent ainsi assez de place pour qu'il pût s'engager dans la fissure. Elle traversait le mur et allait un peu en s'élargissant, ce qui donna au jeune homme un accès plus facile et lui permit de parvenir sans trop de mal

à l'autre parement de la muraille, sur le dedans de la tour. Il vit alors l'intérieur, qui présentait cette insolite disposition que son sol n'était pas de plain-pied avec celui de l'extérieur, mais en contre-bas de près de quatre mètres. Ceci expliqua immédiatement à l'explorateur pourquoi le